

# AUX SOURCES DE L'INFO N°2

Héricourt-en-Caux

Petit Journal d'information Octobre 2010

NOUVEAU BULLETIN  
D'INFORMATION  
DE LA COMMUNE

## LES ACTUALITÉS

Une sécurité accrue  
Un cadre agréable  
pour les boulistes

## LE DOSSIER

Le budget  
de la commune

## ZOOM SUR

La rivière  
de la Durdent

## L'ÉVÉNEMENT

Héricourt  
accueille l'Italie

ÉCOLE MATERNELLE

Une cour bien équipée



Au printemps dernier, les élèves de maternelle ont pu profiter de la structure d'évolution installée à leur intention dans la cour de l'école La Ronde des couleurs. Cet équipement et l'ancienne structure, sont dotés d'un nouveau revêtement de sol souple et confortable qui garantit un usage très sûr pour les enfants.

AFFAIRES SCOLAIRES

Préserver nos classes

Le poste d'enseignant accordé temporairement en 2009-2010 n'a pas été reconduit à la rentrée, compte-tenu des effectifs. Toutefois ce dispositif pourra être revu à l'avenir. D'autant plus qu'une convention a été signée entre notre commune et celle de Robertot et que d'autres sont à l'étude avec des villages voisins. Ces conventions officialisent l'effectif pris en compte par l'Éducation Nationale pour fidéliser les postes accordés.

CIMETIÈRE

Début d'un inventaire

La municipalité est dotée d'un logiciel spécifique pour mettre à jour le plan du cimetière et informatiser l'inventaire des sépultures. Un état des concessions va être dressé afin d'en octroyer de nouvelles. Cette mission, confiée au secrétariat de mairie, va durer plusieurs années car il faut retrouver et prendre contact avec tous les héritiers.

# DES DÉPLACEMENTS PLUS CONFORTABLES

La municipalité aménage des déplacements sécurisés pour les habitants du bourg et des hameaux, et opte pour l'information et le civisme des automobilistes plutôt que la répression...



**Le petit Veauville** voit passer plusieurs fois par jour le car de ramassage scolaire dont l'arrêt se trouve rue Paul Cauchy. Afin de sécuriser les déplacements des enfants qui s'y rendent, la commune vient d'aménager le chemin qu'ils empruntent. Celui-ci a été éloigné de la route, protégé par une haie et aménagé en trottoir. D'ici la fin de l'année, la liaison piétonne entre les lotissements sera aussi éclairée sur environ 200 m.

**La route du Moulin Bleu** qui permet d'accéder au centre du village en venant de Fauville est très passagère. Pour accompagner la construction de la nouvelle salle des Sports et Loisirs et sécuriser la circulation de ses futurs usagers, la municipalité a déjà aménagé une «Zone 30» et un passage protégé pour piétons.

**La rue de Saint-Riquier** près de l'école a été mise en «Zone 30» et recevra, d'ici fin 2010, un aménagement complémentaire qui sécurisera la sortie et la traversée des enfants. Rappelons que le

stationnement est interdit le long des trottoirs et des grilles de l'école.

**La rue Gaston de Beauvoir** traverse Héricourt et supporte l'important trafic de la route de la vallée (RD 131). La municipalité va créer une «Zone 30» le long des commerces. La réfection des trottoirs dans cette même rue offre désormais aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un cheminement sûr et confortable.

**Deux autres projets sont dans l'attente de subventions**

Ces projets ont été votés par le conseil municipal durant l'été et devraient bientôt voir le jour.

Le premier projet vise à installer quelques places de stationnement d'une durée limitée à 15 ou 20 mn, en bordure de trottoir face aux commerces.

Quant au second projet, il consiste à installer un radar indicateur de vitesse aux trois entrées du village pour inciter les automobilistes à mieux gérer leur vitesse dans la traversée du bourg. ♦



Depuis plus de vingt années, le Conseil Municipal et moi-même, avons engagé notre commune dans une démarche mesurée de développement et nous souhaitons poursuivre cette conduite les années à venir. Nos choix toujours réfléchis et raisonnés financièrement, nous ont permis de réaliser des opérations ambitieuses avec un minimum d'emprunt en privilégiant l'auto financement. Cette année, nous avons, par mesure de sécurité, été amenés à restreindre nos ressources budgétaires, les recettes attendues du Conseil Général de Seine Maritime devant être partiellement réduites ou reportées. Cette orientation obligatoire se cumule avec les dispositions prises, depuis déjà plusieurs années par

l'État qui transfère vers les collectivités territoriales une partie des charges qui jusqu'alors lui incombait. Notre enthousiasme à entreprendre et la situation saine de nos finances nous autorisent encore cette année un budget relativement conséquent malgré la construction de notre salle polyvalente dont le financement paraît pouvoir être réalisé sans emprunt à long terme.

Présentement, seule une ligne de crédit est envisagée afin de pallier à l'avance de TVA que nous réglons à chaque facture et que nous ne récupérerons qu'au cours de l'année à venir. Malgré une situation aujourd'hui encore bien portante, l'incertitude nous guette, à commencer par la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement total ou partiel par d'autres recettes fiscales dont nous connaissons mal, à ce jour, les complètes répercussions sur l'économie de nos cités.

S'ajoutent à ces appréhensions, l'imprécision du futur rapprochement des régions et des départements qui

en principe devraient être administrés par les mêmes élus mais sous l'égide d'une nouvelle autorité territoriale. Qu'elles seront les compétences et les attributions de ces structures ? Cumuleront-elles les services actuellement confiés aux Conseils Généraux et Régionaux ? Quelles charges l'État leur transférera ? Quel sera l'impact de ces mesures sur les collectivités locales ?

Ces interrogations sur le devenir proche de nos villages, ne nous rendent pas trop optimistes puisque, indéniablement, les communes devront trouver de nouvelles ressources pour pallier aux modifications importantes apportées à l'administration territoriale.

Les élus héricourtais ont à cœur de maintenir un programme d'investissement et de travaux sur le territoire communal tout en conservant une pression fiscale raisonnable, ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions ensemble continuer à vivre dans notre charmante bourgade.

Denis Aubourg, *maire*

## Un nouveau cadre agréable pour les joueurs de boules



C'était en août 2009, le chantier de la nouvelle salle de sports obligeait les boulistes à déménager pour s'installer sur un autre terrain situé près de l'école. Aujourd'hui, personne ne regrette ce changement. Le nouveau terrain a plus que doublé par rapport à l'ancien (900 m<sup>2</sup> au lieu de 350 m<sup>2</sup>) et il offre deux plateaux. Quant aux joueurs de La Boule héricourtaise, leur cabane a été restaurée et ils bénéficient de l'ombrage très appréciable d'un grand frêne. La vue panoramique est un atout supplémentaire pour donner envie aux joueurs de tous horizons de participer aux concours. ♦

## Participez à la vie communale !

Depuis un an, les habitants des hameaux de Gréaume et Valette sont un peu «plus près» du bourg grâce à leurs «correspondantes de quartiers». Celles-ci assurent un lien avec la mairie et la commission communication, ce qui permet de prendre en compte plus rapidement des détails pratiques de la vie quotidienne dans ces secteurs. Les personnes volontaires pour participer à la vie communale et représenter d'autres hameaux ou quartiers sont invitées à se faire connaître à la mairie. ♦

# Un budget équilibré pour la commune

CHAQUE ANNÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LE BUDGET NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE ET AU FINANCEMENT DE SES INVESTISSEMENTS

C'est au mois d'avril que le conseil municipal vote le budget communal annuel d'Héricourt. Ce budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année pour le fonctionnement de la commune et pour ses investissements. Sans lui, aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut se réaliser.

## Des dépenses stables

Le budget moyen de fonctionnement d'Héricourt s'équilibre entre des recettes et des dépenses variant autour de 666 600 euros. Cette somme couvre toutes les dépenses régulières nécessaires au fonctionnement des services communaux : l'administration municipale, le fonctionnement de l'école, l'animation locale, la contribution à la vie associative, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts... La part la plus importante de ces dépenses est consacrée à la rémunération des 12 personnes employées par la commune ainsi qu'aux charges générales pour approvisionner la cantine, acheter des fournitures, chauffer et éclairer les bâtiments,

entretenir le matériel, ou payer les assurances...

À ces dépenses s'ajoutent les contributions que la commune verse aux associations héricourtaises ainsi que les subventions qu'elle donne aux syndicats intercommunaux pour assurer l'entretien de la rivière, des bassins versants et les transports scolaires.

## Un budget largement subventionné

Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la commune d'Héricourt sont financées par des subventions de l'Etat (couvrant les charges transférées à la Commune dans le cadre de la Décentralisation des services de l'Etat). Pour le reste, la commune s'appuie essentiellement sur les impôts qu'elle perçoit (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle...).

## Des interrogations pour les années à venir

Avant la réforme sur la taxe professionnelle, celle-ci représentait environ 85 000 euros sur les 666 600 euros du budget annuel d'Héricourt, soit 12,5 % des impôts perçus par la commune. En 2010 la suppression de cette taxe est compensée par une dotation de l'Etat dont le montant est identique. Cependant les interrogations demeurent pour les années à venir et l'on peut craindre une réduction du budget communal. ♦

## Don à la collectivité

La rénovation de l'électricité intérieure de l'église d'Héricourt dont la commune assure l'entretien a pu être réalisée cette année grâce à un don privé.



## INVESTISSEMENTS

### Des dépenses programmées pour équiper la commune et conserver son patrimoine

Le budget de la commune comporte une autre partie dédiée aux investissements. Il s'agit de toutes les dépenses relatives au patrimoine de la commune (acquisition de terrains, construction ou réalisation de gros travaux sur des bâtiments municipaux...).

Le budget de ces investissements peut varier d'une année à l'autre. Son montant dépend des réparations à prévoir sur les bâtiments, des projets à développer à court et moyen terme, des engagements en cours, ou encore des possibilités de financement.

Actuellement, les investissements programmés à Héricourt vont permettre l'extension du réseau d'éclairage public, l'aménagement de voiries et de parkings, la réalisation de gros travaux à l'école, à la mairie et à l'église, les aménagements de sécurité et

d'accessibilité au RPA et dans le bourg, les travaux du cimetière, la mise en place du Plan Local d'Urbanisme et la construction de la nouvelle salle de sports et de loisirs.

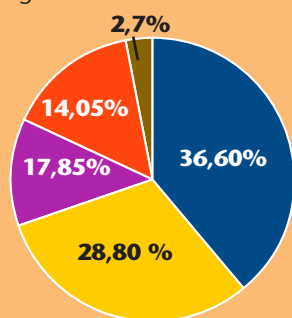
Pour permettre la réalisation de ce gros équipement, son financement avait été provisionné chaque année dans le budget communal depuis 2007. ♦



### Dépenses de la commune : 666 600 €

#### RÉPARTITION :

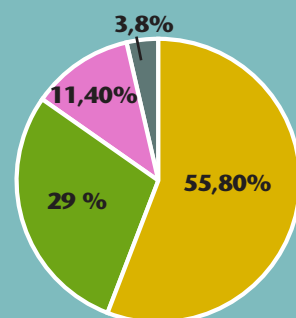
- Personnel communal
- Charges générales (Fournitures d'entretien et frais d'administration)
- Dotation aux investissements
- Charges courantes (Subventions aux associations héricourtaises et participations aux syndicats intercommunaux)
- Charges financières



### Recettes de la commune : 666 600 €

#### RÉPARTITION :

- Subventions (Etat et Département)
- Impôts locaux (Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle)
- Recettes Services municipaux (Participation des familles pour la cantine, les activités périscolaires, le séjour de vacances et l'accueil de loisirs...)
- Autres (Dons, concessions cimetière...)





PORTRAIT

## Florence Dumont, un rôle clef au sein de la commune

Depuis son arrivée il y a 8 ans, Florence Dumont assume avec succès les missions qui lui sont confiées. Directrice du centre de loisirs et de la colonie de vacances d'Héricourt, animatrice périscolaire, coordinatrice des associations et partenaire de l'École durant l'année, Florence est un interlocuteur privilégié des enfants et des familles. Elle est aussi un maillon essentiel dans l'animation communale. Grâce à son dynamisme, son sens de l'organisation et à la publicité active qu'elle leur fait dans «La Gazette», toutes les festivités locales et associatives (pique-nique champêtre de la Fête de la Musique, marché artisanal, Téléthon...) ont pris un caractère original qui garantit leur popularité. Depuis un an, elle est assistée à temps partiel par Romain Hauduc qui met au service de toutes les actions du bureau d'Animation, ses compétences en informatique et en audiovisuel. A Héricourt, leur bureau qui jouxte la mairie est un lieu convivial, toujours fréquenté par un public très varié. La municipalité s'en félicite car peu répandus dans les petites communes rurales, les animateurs créent un véritable lien social qui a tendance à s'estomper. ♦

## À SAVOIR INFOS

### Abattage des arbres

Attention! Certains arbres d'alignement ou boisements de la commune sont protégés par le POS et doivent faire l'objet, en cas de projet d'abattage, d'une déclaration préalable auprès de la mairie et de la DDE. Avant tout abattage, veillez à bien vérifier en mairie dans quelle zone se situe votre projet! Cette réglementation vise notamment à préserver le caractère de nos paysages cauchois.



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

### Deux courts métrages réalisés par les jeunes élus

Le Conseil municipal des enfants, élu en octobre 2009, a été très actif durant l'année. Encadrés par Mathilde Lecuyer et Maryse Chevalier du Conseil municipal, et par Romain Hauduc du bureau d'Animation, ses membres ont choisi de s'investir plus fortement dans deux domaines : pour sensibiliser les jeunes aux méfaits du tabac et pour promouvoir l'environnement de la commune.



Après s'être documentés auprès d'un médecin et des services communaux, les jeunes élus ont choisi de communiquer leurs messages auprès des habitants à travers deux court-métrages qu'ils ont écrits et réalisés. La projection publique de ces deux petits films a eu lieu le 13 juin en présence de nombreux élus et représentants d'associations. Le débat qui a suivi avec le Docteur Pierre Brochec a suscité l'intérêt du public. Encouragé dans son travail, le Conseil municipal des Enfants souhaite poursuivre des actions concrètes l'année à venir. ♦

## ZOOM SUR

### La rivière de la Durdent

La Durdent, dont le cours ne se laisse pas beaucoup percevoir, a d'abord été une source d'activités qui a contribué à l'essor du bourg dans la vallée. Pendant des décennies, le petit fleuve a été utilisé et aménagé pour alimenter cressonnières, piscicultures, moulins, canaux d'irrigation...

Aujourd'hui, la réglementation grandissante en matière d'aménagement du territoire génère des obligations. L'inscription du site de la vallée de la Durdent comme «Grand ensemble paysager de Seine-Maritime» implique que la construction et la destruction de bâtiments soient acceptées par l'Architecte des Bâtiments de France. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation\* limite fortement l'urbanisation dans le fond de vallée, quant à l'entretien de la rivière et des berges, il doit répondre aux objectifs du développement durable (à ce titre, la commune s'est dotée d'un désherbeur thermique pour remplacer l'utilisation de désherbants chimiques).

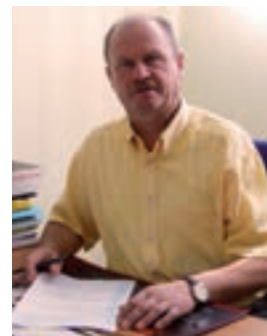
Ces mesures de protection sont très bénéfiques puisqu'au final, les paysages de la vallée ont conservé leur pittoresque et présentent un atout indéniabable pour le tourisme vert. La communauté de communes Plateau de Caux Fleur de lin à laquelle est rattachée la commune d'Héricourt prévoit d'ailleurs d'y favoriser l'hébergement des touristes, le développement des loisirs (randonnée, pêche, vélo) et les projets valorisant son patrimoine architectural et naturel. ♦

\* Ce PPRI, ainsi que le POS sont consultables en mairie.



## TRAVAUX

### Le chantier de la nouvelle salle de sports et loisirs



**Questions à Emmanuel Cauchy,**  
1er adjoint, responsable de la commission Urbanisme-voirie et réseaux.

#### Où en sont les travaux ?

En dépit des intempéries de la fin 2009, on peut dire que le chantier a bien avancé et que le calendrier fixé avec les entreprises est respecté. Aujourd'hui le gros œuvre est terminé, nous sommes «hors d'eau et hors d'air», et l'on va passer à l'aménagement intérieur.

De plus, nous avons réussi à maintenir l'activité du club de foot d'Héricourt malgré les travaux. En installant des vestiaires temporaires dans six bungalows, la municipalité a permis le déroulement habituel de la saison sportive.

#### Quand la nouvelle salle ouvrira-t-elle ?

Dès l'automne, le chantier va voir se succéder les poseurs de placoplâtre, les carreleurs, les électriciens, les plombiers, les peintres... c'est l'étape la plus longue. Après quoi il faudra encore attendre 3 à 4 mois le passage des commissions «Sécurité» habilitées à contrôler le bâtiment et à autoriser sa mise en service. Raisonnablement, on peut s'attendre à ouvrir le bâtiment au public durant le premier semestre 2011.

#### Comment l'espace extérieur va-t-il être aménagé ?

Dans la foulée, nous allons aussi réaménager les parkings de la nouvelle salle de sports et loisirs. Ceux-ci seront des parkings ouverts. Il n'est pas prévu de planter d'arbres car les cars scolaires doivent continuer à utiliser cet espace pour faire leur demi-tour. Par ailleurs, dès la fin des travaux nous équiperons l'endroit de deux conteneurs de tri sélectif supplémentaires. ♦



Dans une auberge du Mont-Saint-Michel, repas avec les invités venus de Roncaro

## Un programme bien étudié par le comité de jumelage

Dans le cadre du jumelage, c'est la commune d'accueil qui organise le programme de ses invités étrangers. Cet été, les Italiens séjournant à Héricourt du 10 au 13 juillet, ont eu l'occasion d'aller au Mont-Saint-Michel et de découvrir le Château de Boscol lors d'une visite exceptionnelle ♦



### Le saviez-vous ?

Des informations sur la vie communale, celles de l'école, des associations d'Héricourt sont diffusées chaque semaine dans La Gazette et mises en ligne régulièrement sur : <http://www.villages76.com/hericourtencaux.html>

# Jumelage : Héricourt accueille l'Italie

Initié par la municipalité il y a seulement 6 ans, le jumelage d'Héricourt avec Roncaro en Lombardie, connaît un franc succès. Cet été, les Héricourtais ont accueilli les habitants de Roncaro, puis les jeunes normands sont partis en Italie.

Stéphane Ouine, président de l'association de jumelage répond à nos questions.

## Comment est née l'idée de ce jumelage ?

Stéphane Ouine : La création d'un comité de jumelage a été suscitée par la municipalité et notamment Me Dumouchel qui a aidé à son lancement en 2003. Nous avons choisi l'Italie car c'est un pays avec lequel les jumelages sont beaucoup moins répandus qu'avec l'Angleterre ou l'Allemagne. Le comité de jumelage organise donc chaque année, en alternance, un séjour en Italie ou l'accueil de familles italiennes à Héricourt. Désormais, nous organisons aussi un second voyage annuel pour permettre aux jeunes de passer une semaine à l'étranger dans le cadre du jumelage...

## Pourquoi ce jumelage avec Roncaro a-t-il un tel succès ?

SO : Roncaro est une petite ville d'Italie située près de Pavie, à 30 km de Milan, en Lombardie, dans une région de rizières. Nos deux communes ont beaucoup de points communs : leur environnement rural, leur taille, leur vitalité (les associations y sont nombreuses). C'est une destination séduisante car ensoleillée et relativement proche. De plus, les habitants de Roncaro nous réservent un accueil des plus chaleureux et sur place, il y a une grande richesse d'animations.

## Comment se porte l'association de jumelage ?

SO : Très bien. Le comité de jumelage compte aujourd'hui 80 membres normands parmi lesquels des adolescents et de jeunes adultes et s'agrandit chaque année tant du côté français qu'italien. Pour chaque voyage, il y a une soixantaine de participants. ♦

Contact : 02 35 56 28 96    [beatrice.ouine@wanadoo.fr](mailto:beatrice.ouine@wanadoo.fr)

### Mairie

76560 Héricourt-en-Caux

Tél. : 02-35-96-42-12

Fax : 02-32-70-02-59

Email : [mairie.hericaourt.en.caux@wanadoo.fr](mailto:mairie.hericaourt.en.caux@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture

Lundi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h 30

Mardi de 10 h à 12 h & 16 h à 18h30